

BRUXELLES

SOUS

LA BOTTE ALLEMANDE

par **Charles TYTGAT**

1^{er} février 1918

Un mouvement de réaction contre les derniers actes du « *Conseil de Flandre* », déchaîné il y a quelques jours, a pris tout de suite une ampleur considérable. Les membres du Parlement, le conseil général du parti socialiste, les conseils communaux de Bruxelles, d'Anvers, de Gand, etc., ont élevé des protestations énergiques. Mieux que tout cela, le Parquet va, affirme-t-on, ouvrir d'office une instruction à charge des principaux activistes pour « *complot contre la sûreté de l'Etat* ». J'espère de toutes mes forces que cette nouvelle sera confirmée officiellement d'ici un jour ou deux. L'intérêt du pays l'exige. En effet, de deux choses l'une : ou les Allemands laisseront la justice belge suivre son cours et alors les traîtres recevront le châtiment qu'ils méritent ; ou les Allemands interdiront les poursuites et alors il sera établi aux yeux de tous qu'ils prennent officiellement les activistes sous leur patronage ...

La protestation de la ville de Gand (**Note** : adoptée le 28 janvier), la plus flamande

assurément de toutes les cités belges après Anvers, est ainsi conçue :

« Le conseil communal de la ville de Gand, ayant eu connaissance par la presse, et notamment par la **Gazette de Cologne** du 22 janvier 1918, des résolutions prises par un comité qui a pris le nom de « *Conseil de Flandre* » ;

Considérant que les actes de ce comité constituent les atteintes les plus graves à la Constitution et aux lois du peuple belge ; qu'ils ne tendent à rien moins qu'à détruire l'unité et l'indivisibilité de la patrie belge ;

Considérant que l'immense majorité de la population les réprouve et les flétrit avec toute l'énergie de son patriotisme ; qu'ils sont le fait de quelques individualités isolées, agissant sans qualité et sans mandat et obéissant à des aspirations que le pays a hautement condamnées quand elles se sont manifestées ;

Considérant que les actes de ce conseil sont d'autant plus coupables qu'ils sont accomplis alors que la patrie subit le joug d'une occupation étrangère et que toute libre manifestation publique des véritables sentiments de la population est rendue impossible ;

Considérant qu'il n'y a en Belgique, en dehors du pouvoir occupant, de pouvoirs légaux que ceux établis par la Constitution ;

Considérant qu'il importe que le gouvernement allemand soit mis au courant du véritable esprit qui anime le peuple belge ;

Proteste à l'unanimité, au nom de la population gantoise qu'il représente et dont il a la conscience

d'exprimer les véritables sentiments, contre les actes accomplis par le soi-disant « *Conseil de Flandre* » ; dénie à ce comité toute autorité de droit comme de fait ; flétrit ses actes comme une trahison des intérêts les plus sacrés de la patrie et affirme de toute sa force et de toute son énergie, sa fidélité à la nation, au Roi et au gouvernement du peuple belge ;

Ordonne que la présente délibération sera transmise au chancelier de l'empire allemand et aux représentants de l'autorité allemande en Belgique. »

* * *

La protestation de la ville de Bruxelles est adressée aux ministres d'Espagne (**Note** : marquis de Villalobar) et des Pays-Bas (**Note** : M. van Vollenhoven) ; en voici des extraits :

« Sur les murs de Bruxelles a été apposée une affiche en langue flamande ; on y lit le texte d'une proclamation d'un corps qui s'attribue le titre de « *Conseil de Flandre* ».

Cette proclamation, signée par des personnages sans autorité, nous apprend que le « *Conseil de Flandre* » a décrété solennellement, le 22 décembre 1917, l'indépendance complète de la Flandre (**Note**) ...

Si le peuple belge était seul appelé à faire connaître sa façon de voir au sujet d'un semblable essai de désintégration, il en ferait très promptement justice.

Mais il est nécessaire, pensons-nous, que toutes les puissances, tant belligérantes que neutres, soient averties des inquiétudes qu'éprouvent en Belgique les

patriotes éclairés. Ils craignent qu'au cours des négociations qu'entraînera la conclusion d'un traité de paix, l'Allemagne ne cherche à faire prévaloir certaines combinaisons qui seraient incompatibles avec l'intégrité de la Belgique et qu'elle n'invoque, dans ce but, le prétendu vœu de la population flamande. Dans cet ordre d'idées, elle se réclamera vraisemblablement de la proclamation du « *Conseil de Flandre* », ainsi que des autres actes accomplis par celui-ci.

C'est pourquoi nous tenons à affirmer, avec toute l'énergie dont nous sommes capables, que le « *Conseil de Flandre* » n'est rien, qu'il ne représente rien et que, spécialement, il n'est nullement l'interprète des sentiments de la population flamande. Il est tout simplement l'organe d'un groupement assez peu nombreux, qui est connu sous le nom de « *parti aktiviste* ». Les adeptes de ce parti substituent à la Flandre que nous connaissons, que nous aimons, que nous honorons, une Flandre fictive, laquelle n'a jamais existé que dans l'imagination aigrie d'un petit nombre d'ambitieux et d'exaltés. Ceux-ci voudraient nous faire croire que depuis que la Belgique constitue un État indépendant, c'est-à-dire depuis près d'un siècle, la région flamande du pays s'est trouvée dans la situation d'un territoire conquis et opprimé,

C'est une conception insensée. »

La protestation du conseil communal anversoïis (**Note** : adoptée le 29 janvier) est adressée à M. von Hertling, **chevalier** (**Note** : lapsus, **chancelier**) ; en voici la traduction textuelle :

« Par une proclamation parue le 19 janvier 1918, le soi-disant « *Conseil de Flandre* » annonce

l'autonomie complète de la Flandre, ce qui équivaut à diviser notre patrie en deux États et à fouler aux pieds notre Constitution.

En même temps, une délégation de ce « *Conseil de Flandre* » a affirmé à M. Wallraf (**Note**), secrétaire d'État (1) à l'intérieur, qu'il s'appuyait sur la volonté du peuple flamand.

Fidèles à notre Constitution, à notre Roi et à l'unité de la patrie belge, nous protestons contre cette affirmation et contre cette attitude. Comme preuve de nos sentiments, nous invoquons l'écrit que nous avons adressé le 6-7-17 au président (1) de l'administration civile. Le soi-disant « *Conseil de Flandre* » est un corps qui s'est nommé lui-même, en dehors de nos lois et de nos institutions. Notre population n'est absolument pas d'accord avec lui et nous dénions à ce « *Conseil* » tout droit d'agir au nom de notre pays ou au nom de la population flamande. Ce que notre population désire avant tout, c'est la restauration, aussi prompte que possible, d'une patrie libre, une et indivisible, qui réglera elle-même ses affaires intérieures et la question des langues, sans immixtion de personne. »
(Suivent les signatures des bourgmestre, échevins et conseillers.)

(1) Allemands, bien entendu.

(pages 418-421)

<http://uurl.kbr.be/1008367?bt=europeanaapi>

Notes de Bernard GOORDEN.

Ce sont Louis **GILLE**, Alphonse **OOMS** et Paul **DELANDSHEERE** qui nous apprennent en date du 4 février 1918 (19180204) que « *La protestation*

de la ville de Gand » a été adoptée le 28 janvier 1918 et que la « *protestation du conseil communal anversois* » a été adoptée le 29 janvier :

<http://www.idesetautres.be/?p=ides&mod=iea&smod=ieaFictions&part=belgique100>

Voici ce que dit Charles **TYTGAT** de M. Wallraf en date du 23 janvier 1918 dans ***Bruxelles sous la botte allemande*** :

<http://www.idesetautres.be/upload/19180123%20TYTGAT%20Charles%20BRUXELLES%20SOUS%20LA%20BOTTE%20ALLEMANDE%20Journal%20journaliste.pdf>

Ce serait également intéressant de comparer avec ce qu'en disent (plus brièvement) Louis **GILLE**, Alphonse **OOMS** et Paul **DELANDSHEERE** en date du 21 janvier 1918 dans ***50 mois d'occupation allemande*** :

<http://www.idesetautres.be/upload/19180121%2050%20MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>

Vous trouverez « *la proclamation de l'indépendance de la Flandre* », du 22 décembre 1917 (19171222), figurant aux pages 143-145 des ***Archives du Conseil de Flandre (Raad van Vlaanderen)***, qui ont été publiées par la Ligue Nationale pour l'Unité Belge (Bruxelles, Anciens Etablissements Th. Dewarichet ; 1928, LXVI-551-VIII pages, dont XXXI planches hors texte. « *Documents pour servir à l'Histoire de la guerre en Belgique* ») au lien :

<http://www.idesetautres.be/upload/19171222%20PROCLAMATION%20INDEPENDANCE%20FLAND>

[RE%20ARCHIVES%20CONSEIL%20FLANDRE%20PARTIE%201%20CHAPITRE%208%20pp143-145.pdf](http://www.idesetautres.be/upload/19180129%2050%20MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf)

Voyez le texte de la **protestation** précédente transmise par le Collège des Bourgmestre et échevins de **Bruxelles-Ville** au marquis de Villalobar, en date du 29 janvier :

<http://www.idesetautres.be/upload/19180129%2050%20MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>

La totalité des **Archives du Conseil de Flandre** (***Raad van Vlaanderen***), op. cit., est disponible (quelque 100 documents) sur

<http://www.idesetautres.be/?p=ides&mod=iea&smod=ieaFictions&part=belgique100>

Son équivalent néerlandophone, ***Het Archief van den Raad van Vlaanderen*** (qui a été publié par den Nationalen Bond voor de Belgische Eenheid ; Brussel, Drukkerij Oud-Huis Th. Dewarichet ; 1929, 222 pages ; « *Bewijsstukken voor de geschiedenis van den oorlog in België* »), sera complété à partir de février 2018. On peut en effet déjà accéder à « *Geschiedkundig overzicht van het Aktivisme* » (Brussel, Dewarichet-Lamertin ; 1929, 150-V pages), qui constitue la « *inleiding* » (« *introduction* » ; pages 15-69) à ***Het Archief van den Raad van Vlaanderen***. La table des matières détaillée ne figurait pas dans cet ouvrage de 1928.

<http://www.idesetautres.be/upload/GESCHIEDKUNDIG%20OVERZICHT%20VAN%20HET%20AKTIVISME%201929%20INHOUDESTAFEL%20NATION>

[ALE%20BOND%20VOOR%20BELGISCHE%20E
ENHEID.pdf](#)

Les 10 (dix) chapitres ont déjà été republiés, séparément, en 2017, sur

<http://www.idesetautres.be/?p=ides&mod=iea&smod=ieaFictions&part=belgique100>

[http://www.idesetautres.be/upload/RAAD%20VAN
%20VLAANDEREN%201917-](http://www.idesetautres.be/upload/RAAD%20VAN%20VLAANDEREN%201917-)

[1918%20INLEIDING%20ARCHIEF%201929%20I
NTERNET%20LINKS%20NAAR%2010%20HOOF
DSTUKKEN%20BGOORDEN.pdf](http://www.idesetautres.be/upload/1918%20INLEIDING%20ARCHIEF%201929%20INTERNET%20LINKS%20NAAR%2010%20HOOFDSTUKKEN%20BGOORDEN.pdf)